1. *Débitrice:* **Atelier du Golf SA, 1227 Carouge**
2. *Sursis concordataire prolongé jusqu'au:* 31.05.2008
3. *Remarques:* Par jugement du 26 février 2008, le Tribunal de Première Instance de la République et Canton de Genève a prolongé, aux clauses et conditions définies dans son jugement du 23 janvier 2007, la durée du sursis concordataire accordé à l'Atelier du Golf SA jusqu'au 31 mai 2008.
   A cette occasion, ledit Tribunal a confirmé qu'aucune poursuite, hormis celles visées à l'art. 297 al. 2 LP, ne pouvait être exercée contre l'Atelier du Golf SA pendant la durée de cette prolongation.
   Il a également été ordonné la publication du dispositif du jugement précité, aux frais et à la charge de la requérante.
   Par la présente, les créanciers sont convoqués à l'Assemblée des créanciers (art. 301 LP) qui aura lieu le 19 mai 2008 à 14 h. 30 chez Gérofid SA, 8, rue du Nant, Genève au 1er étage (Groupe Berney).
   A teneur de l'art. 301 LP précité, les créanciers peuvent prendre connaissance des pièces sur rendez-vous auprès du Commissaire, c/o Gérofid SA, Société fiduciaire, rue du Nant 8, 1207 Genève, dès le 28 avril 2008.
   Groupe berney associés
   1207 Genève

(04433702)